

DEMANDE D'OFFRE DE PRIX POUR DES SERVICES

SERVICES DE

*Appel à consultation / Demande d'offre de prix :
Évaluation finale du projet
« FORAS- Renforcement des opportunités de réintégration »*

DEMANDE D'OFFRE DE PRIX
N°:OIM/RABAT/RFQ/2019/007

Mission : *Rabat, Maroc*

Nom du Projet : *FORAS- Renforcement des opportunités de réintégration*

OTP: *RT1447.MA10.57.02.001*

Titre des Services : *Évaluation finale du projet FORAS*



IOM International Organization for Migration
OIM Organisation Internationale pour les Migrations
OIM Organización Internacional para las Migraciones

Demande d'offre de Prix

OIM/RABAT/RFQ/2019/007

L'Organisation internationale pour les migrations (ci-après dénommée **I'OIM**) se propose d'engager des Prestataires de service pour élaborer l'évaluation finale du projet « *FORAS-Renforcement des opportunités de réintégration* » pour laquelle cette demande d'offre de prix est publiée.

L'OIM invite les prestataires de service- à fournir leur Proposition technique et financière pour la fourniture du service suivant : *Prestation d'évaluation finale du projet « FORAS-Renforcement des opportunités de réintégration »*. Des informations complémentaires sur le service sont fournies dans les Termes de Références (TDR) ci-joints.

Les Prestataires de services seront sélectionnés sur la base des procédures de Sélection Qualité-Coût décrites dans cette Demande d'offre de prix.

La Demande d'offre de prix est constituée des documents suivants :

Section I. Instructions aux Prestataires de services ;

Section II. Termes de références ;

Les Propositions doivent être soumises par courrier au bureau de l'OIM sis à 11 rue ait Ourir, Souissi, Rabat au plus tard le *14.07.2019 à minuit*. Les propositions reçues tardivement ne seront pas acceptées.

Jorge Dominguez De La Escosura

Chargé du projet FORAS

Table des Matières

Section I - Instructions aux Prestataires de Services3

Section II. Termes de référenceErreur ! Signet non défini.

Section I - Instructions aux Prestataires de services

1. Introduction

- 1.1 Seuls les Prestataires de services peuvent soumettre leurs Propositions technique et financière pour les services requis. Les Propositions constituent la base des négociations contractuelles devant aboutir à un contrat signé avec le prestataire sélectionné.
- 1.2 Les Prestataires de services ne doivent pas être engagés à une mission quelconque qui serait en conflit avec leurs obligations présentes ou passées vis-à-vis d'autres entités adjudicatrices, ou qui les placerait dans une position qui les empêche d'être en mesure de mener à bien la mission au mieux des intérêts de l'OIM.
- 1.3 L'OIM n'est pas tenue d'accepter toute proposition et se réserve le droit d'annuler le processus de sélection à tout moment avant l'attribution du contrat, et ce, sans encourir de responsabilité vis-à-vis des Prestataires de services

2. Manœuvres collusoires, frauduleuses et coercitives

- 2.1 Le Règlement intérieur de l'OIM exige que le Personnel de l'OIM dans son ensemble, les soumissionnaires, fabricants, fournisseurs ou distributeurs se conforment aux normes les plus strictes en matière de déontologie pendant le processus de passation et d'exécution de tous contrats. L'OIM rejette toute proposition des soumissionnaires et peut, le cas échéant, mettre fin à leur contrat s'il est établi qu'ils se sont livrés à des manœuvres collusoires, frauduleuses ou coercitives. En vertu de ce règlement, l'OIM définit aux fins du présent paragraphe, les termes énoncés ci-dessous comme suit :

3. Clarifications et amendements des documents de Demande d'offre de prix

- 3.1 À tout moment avant la soumission des propositions, l'OIM peut, pour quelque raison que ce soit, sur sa propre initiative ou en réponse à une clarification, modifier la Demande d'offre de prix.
- 3.2. Les Prestataires de services peuvent demander des clarifications sur toutes parties de la Demande d'offre de prix. La demande doit être adressée par écrit et soumis à l'OIM à l'adresse indiquée dans 11 Rue Ait Ourir la Pinède, Souissi Rabat.

4. Préparation des Propositions

4.1 L'Offre du Prestataire de services doit comprendre les éléments suivants :

- a) la Proposition technique, et
- b) la Proposition financière.

4.2 La Proposition, ainsi que toutes correspondances y relatives partagées par les Prestataires de services et l'OIM doivent être en *français*. Tous les rapports préparés par le Prestataire de services doivent être en *français*, en plus d'un résumé du rapport de deux pages en français et en anglais.

4.3 Les Prestataires de services sont appelés à fournir le prix de leur service en MAD ou Euros

4.4 Les termes et la méthode de paiement doivent être clairement spécifiés.

5. Proposition technique

5.1 La Proposition technique doit fournir les informations suivantes :

- a) Un CV complet en langue française, comprenant la liste des évaluations de projet précédentes ;
- b) Une note de cadrage de l'évaluation clarifiant la méthodologie et l'approche suivies et le plan de travail (chronogramme) ;
- c) Une proposition financière bien détaillée ;
- d) Exemple d'un rapport d'évaluation produit récemment
- e) Tout autre document pouvant servir de support à la candidature (liste des publications, rapports, études, etc.).

6. Proposition financière

6.1 La Proposition financière doit comprendre tous les coûts afférents à la mission, ces coûts doivent être ventilés par activité, incluant :

- a) La rémunération du staff
- b) Les dépenses tels transports à l'intérieur et à l'extérieur du Maroc (prévoir des visites de terrain dans cinq pays: le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali et le Sénégal), équipement, licences, fournitures, ...
- c) Toutes les taxes applicables,
- d) Frais de communication

7. Évaluation

7.1 les Propositions seront évaluées sur la base de leur conformité aux termes de référence, aux exigences de la Demande d'offre de prix et sur application d'un critère d'évaluation,

7.2 Une proposition est rejetée à ce stade si elle ne répond pas aux aspects importants des Termes de référence

8. Attribution du Marché

Le contrat sera attribué par voie d'un avis d'attribution.

Le Prestataire de services est censé commencer sa mission à la date du 01.08.2019

Section II. Termes de référence

Évaluation finale

Appel à consultation / Demande d'offre de prix :

« FORAS- Renforcement des opportunités de réintégration »

Commandé par l'OIM Maroc

Termes de référence

1. Contexte

Fondée en 1951, l'OIM est la principale organisation intergouvernementale dans le domaine de la migration et travaille en étroite collaboration avec les partenaires gouvernementaux, intergouvernementaux et non-gouvernementaux. Avec 173 Etats membres, huit autres Etats ayant le statut d'observateur et des bureaux dans plus de 100 pays, l'OIM est dédiée à la promotion de la migration humaine et ordonnée pour le bénéfice de tous.

Le Maroc est devenu non seulement un pays de transit pour les migrants souhaitant se rendre en Europe mais est désormais un pays de destination et d'accueil à part entière. La plupart des migrants qui vivent au Maroc sont originaires de pays de l'Afrique de l'Ouest ou de l'Afrique Centrale tel que le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, et le Sénégal. Au cours des dernières années, le Maroc a réalisé des efforts dans la mise en place d'une politique globale autour de la question de la migration (la Stratégie Nationale d'Immigration et Asile – SNIA) et a conduit deux campagnes de régularisation de plus de 25 000 migrants. Ces démarches sont uniques pour un pays en voie de développement et donne le bon exemple sur le plan régional et international.

Malgré ces efforts, les besoins en termes d'aide au retour volontaire restent importants. Pour cela, l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) déploie tous ses efforts pour assister les migrants les plus vulnérables et en détresse qui souhaitent retourner volontairement dans leurs pays d'origine mais qui ne peuvent pas le faire faute de moyens financiers ou légaux. L'objectif du programme d'Aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR) est de leur offrir une assistance adaptée à leurs besoins ainsi que la possibilité d'un retour et d'une réintégration dans leurs pays d'origine dans des conditions sûres, dignes et respectueuses des droits humains.

Le projet « **FORAS - Renforcement des opportunités de réintégration** », mis en œuvre par l'OIM grâce au financement du Ministère des Affaires Etrangères de l'Allemagne, apporte un soutien pré-départ depuis le Maroc visant essentiellement à renforcer la durabilité de la réintégration sur les plans économique, social et psychosocial des migrants de retour dans les huit pays ciblés : Burkina Faso, Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, la République démocratique du Congo (RDC), le Sénégal et le Togo.

Cela est fait en :

- Leur donnant des informations très détaillées sur les opportunités en matière de réintégration dans leur pays d'origine à travers des séances de sensibilisation et d'un ensemble d'outils de communication et sensibilisations (brochures d'information par pays, vidéos témoignant des histoires de réintégration et un site web) ;
- Leur offrant des sessions de renforcement des aptitudes personnelles (life skills et soft skills) et des compétences techniques (entrepreneuriat et commercialisation) avant leur retour afin de concevoir et mettre en place de futurs projets entrepreneuriaux ;
- Leur offrant des sessions d'initiation à l'apprentissage de l'agriculture et de l'artisanat pour les préparer à intégrer les secteurs à fort potentiel dans leur pays d'origine.

À travers ce projet, la possibilité de s'inscrire au programme de retour volontaire et de bénéficier des sessions d'orientation est étendue aux villes de Casablanca et d'Oujda grâce à l'étroite collaboration entre l'OIM Maroc et ses partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux dans ces villes.

2. Objectif de l'évaluation finale

Le projet a démarré en décembre 2017 et se terminera en décembre 2019. L'objectif principal de cette évaluation finale est d'évaluer la performance du projet vis-à-vis des résultats attendus dans la matrice de résultats. L'évaluation portera sur les résultats obtenus au Maroc en tant que pays d'accueil et de mise en place du projet et dans les huit pays d'origine ciblés. Des recommandations sont également attendues et serviront à améliorer la manière de mise en œuvre des activités pour le développement et la mise en œuvre d'une deuxième phase (potentielle) du projet.

3. Portée de l'évaluation

Cette évaluation sera réalisée à travers des visites de terrain au Maroc et dans cinq pays d'origine (le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali et le Sénégal) et des téléconférences avec les autres trois pays (Burkina Faso, République démocratique du Congo et Togo). Le choix des pays à visiter s'explique par :

- Le grand nombre de bénéficiaires du programme AVRR et FORAS en provenance de ces cinq pays (99% du total de bénéficiaires depuis le début du projet) ;
- Le fait que ces cinq pays ont été ciblés depuis le début du projet. Burkina Faso, République démocratique du Congo et Togo ont rejoint le projet en janvier 2019 ;
- L'importance d'investir les ressources disponibles dans les pays avec les meilleurs résultats.

4. Critères d'évaluation

L'évaluation va également mesurer la performance selon les cinq critères standards de l'OCDE/CAD à savoir la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité.

L'évaluation suivra la structure recommandée par le groupe des Nations Unies pour l'évaluation (UNEG).

Pour ce faire, il est demandé à l'évaluateur(trice) ou groupe d'évaluateurs de :

1. Évaluer le progrès du projet par rapport aux résultats attendus ;
2. Évaluer le projet par rapport aux cinq critères standards de l'OCDE/CAD (la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la viabilité) ;
3. Analyser le processus et le déroulement du projet (plan de travail, budget, mise en œuvre, suivi & évaluation...), identifier les points forts et faibles et donner des recommandations ;
4. Évaluer la qualité et l'efficience des partenariats de mise en œuvre des activités ;
5. Identifier les résultats les plus importants que le projet a pu réaliser à ce jour et identifier des facteurs facilitateurs ;
6. Identifier les bonnes pratiques et les leçons apprises et développer des recommandations pour guider le projet pour l'implémentation de sa deuxième phase ;
7. Identifier les résultats annexes obtenus dans le cadre du projet mais qui ne faisait pas partie de la matrice.

5. Questions principales auxquelles l'évaluation devra répondre

L'évaluation doit permettre de répondre aux questions suivantes, en plus des autres questions que l'évaluateur(trice) ou groupe d'évaluateurs juge pertinentes :

1. Quels progrès ont été réalisés par le projet dans la réalisation des résultats escomptés ? Quels sont les principaux défis qui ont entravé la réalisation des résultats prévus ?
2. Quels sont les composants et les approches du projet les plus efficaces et les moins efficaces ? Est-ce que les recommandations émises lors de l'évaluation à mi-parcours ont été suivies pour atteindre les résultats escomptés ?
3. Comment adapter les activités pré-retour développées au Maroc pour surmonter les limites que suppose la réintégration dans les pays d'origine ?
4. Comment renforcer les mécanismes de coordination des activités mises en place par l'OIM dans la décentralisation de ses activités sur trois villes ? Quelle approche à mettre en place pour élargir la portée du programme AVRR sur d'autres villes au Maroc ?
5. A quels objectifs de l'Agenda 2030 et ceux du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières le projet a-t-il pu contribuer ? Que faut-il faire pour mieux capitaliser et communiquer les résultats du projet vis-à-vis de ces objectifs ?
6. Dans quelle mesure le projet a-t-il intégré l'approche genre dans ses interventions ?

6. Méthodologie proposée

L'évaluateur(trice) ou groupe d'évaluateurs doit recueillir des informations pertinentes pour déterminer si le projet a pu contribuer au renforcement d'une réintégration durable des migrants dans leurs pays d'origine. Pour y arriver, L'évaluateur(trice) ou groupe d'évaluateurs devra utiliser une approche méthodologique qui permettra une évaluation transversale examinant les différentes composantes du projet. Des visites de terrain pour recueillir des données primaires auprès des partenaires seront prévues dans les villes d'implémentation du projet (Rabat, Oujda et Casablanca), ainsi que dans les cinq pays d'origine choisis. Des réunions devront être prévues aussi par Skype avec les points focaux du projet au Burkina Faso, RDC et Togo et toute autre partie prenante pertinente.

Les principales méthodes de collecte des données peuvent comprendre des entretiens avec l'équipe de l'OIM, les partenaires institutionnels du projet, les partenaires techniques tels que d'autres agences des Nations Unies et des partenaires de mise en œuvre. La collecte de données secondaires devrait comprendre l'analyse des études existantes sur le sujet, des rapports de l'OIM et des données de suivi et d'évaluation entre autres.

7. Tâches spécifiques et livrables de l'évaluation

Tâches

En utilisant un mélange approprié de méthodes d'évaluation, l'évaluateur(trice) ou groupe d'évaluateurs chargé de l'évaluation doit :

1. Produire une note méthodologique détaillée comprenant des outils de collecte des données et un plan de travail.
2. Analyser des rapports, études et autres documents pertinents susceptibles d'améliorer l'évaluation de ce projet.
3. Entreprendre une collecte de données quantitatives et qualitatives auprès des principales parties prenantes et les analyser. La collecte de données devra inclure la création d'un questionnaire et sa distribution à des bénéficiaires retournés dans les pays d'origine pour mesurer l'impact de FORAS sur leur réintégration.
4. Compiler le rapport dans un format convenu en utilisant pour l'écriture les directives de l'OIM et du groupe des Nations Unies pour l'évaluation (UNEG). Le rapport devra être analytique et répondre aux objectifs spécifiques décrits ci-dessus.
5. Maintenir une communication régulière avec l'équipe projet sur l'avancement de l'évaluation.
6. Organiser une réunion de présentation des résultats de l'évaluation avec l'équipe de l'OIM.
7. Incorporer les réactions / commentaires de l'OIM et préparer un rapport final. Préparer un résumé de deux pages dudit rapport en français et en anglais.

Livrables

Les livrables attendus sont :

1. Une note méthodologique détaillée expliquant comment l'étude sera entreprise, des outils de collecte des données (grille d'entretien, etc.) ainsi qu'un plan de travail complet. La note méthodologique devra inclure les instruments relevant de collecte des données ainsi qu'un plan de travail bien détaillé.
2. Un rapport de l'évaluation version draft (maximum 40 pages hors annexe, basées sur une structure préalablement discutée et convenue avec l'OIM).
3. Un rapport final de l'évaluation incorporant les commentaires de l'OIM, accompagné d'annexes et de fichiers pertinents, notamment :
 - a. Copies électroniques des fichiers de données qualitatives brutes, y compris des photos et des enregistrements audios, selon le cas ;
 - b. Outils de collecte des données ;
 - c. Un tableau récapitulatif des réalisations à ce jour par rapport à tous les indicateurs du projet.
4. Un résumé de 2 pages en français et en anglais.

8. Calendrier d'évaluation

La période d'évaluation est prévue du 1^{er} août au 31 octobre 2019. Un calendrier provisoire est fourni ci-dessous. Toutefois, des ajustements peuvent être apportés si nécessaire.

Calendrier provisoire de l'évaluation

| Produit # | Activité clé | Date limite |
|-----------|---|------------------------|
| 1 | Appel à propositions de l'OIM envoyé aux consultants intéressés pour qu'ils expriment leurs intérêts | 28 juin 2019 |
| 2 | Soumission de propositions (technique + financière) des prestataires intéressés à l'OIM | 14 juillet 2019 |
| 3 | Contrat signé par les deux parties et commencement de la mission | 1er août 2019 |
| 4 | Présentation de note méthodologique détaillée comprenant les outils de collecte des données et un plan de travail à l'OIM | 9 août 2019 |
| 5 | Validation de la note méthodologique détaillée par l'OIM | 12 août 2019 |
| 6 | Visites dans les pays d'origine | Août et septembre 2019 |
| 7 | Participation et présentation état avancement lors du séminaire international FORAS | 16-18 septembre 2019 |
| 8 | Soumission d'une première version de rapport de l'évaluation à l'OIM (version draft) | 4 octobre 2019 |
| 9 | L'OIM fournit des commentaires à l'évaluateur sur le projet de rapport | 15 octobre 2019 |
| 10 | L'évaluateur soumet le rapport final à l'OIM et un résumé du rapport final (deux pages en français et en anglais) | 31 octobre 2019 |

9. Responsabilités de l'OIM

L'OIM effectuera les tâches suivantes pendant l'évaluation :

1. Fournir les documents et / ou informations pertinent(e)s de l'OIM à l'évaluateur ;
2. Fournir la liste des principales parties prenantes du projet, des partenaires techniques et des partenaires de mise en œuvre ;
3. Présenter l'évaluateur aux principales parties prenantes du projet et lui fournir la documentation nécessaire pour lui permettre de s'acquitter de la tâche.
4. Fournir des commentaires sur la note méthodologique et le draft de rapport ;
5. Assurer la supervision des activités de l'évaluateur.

10. Budget d'évaluation et méthodes de paiement

Les propositions financières devront inclure tout. Les propositions allant au-delà des EUR 24 000 ne seront pas prises en considération. Le remboursement des fonds ne s'effectuera qu'après la réception et approbation des livrables. Les candidats et boîte de consulting qui démontrent une capacité à fournir un travail de qualité dans des délais et à des coûts raisonnables seront pris en compte.

11. Qualifications et expériences demandées

Les candidats intéressés devront démontrer leur expérience dans les domaines suivants : migration, protection de l'enfance, droit, sciences sociales et méthodes de recherche en évaluation. L'évaluateur(trice) ou groupe d'évaluateurs doit présenter :

- Une bonne compréhension de l'approche fondée sur les résultats et des connaissances et expériences démontrées du suivi et de l'évaluation ;
- Une expérience confirmée d'au moins cinq ans dans les domaines des sciences sociales et politiques, développement ou en méthodologie de recherches/évaluation. Une expérience dans le domaine de l'insertion socio-professionnelle est très appréciée ;

- Une bonne compréhension de la migration et de la protection dans le contexte marocain et de l’Afrique de l’ouest et centrale ;
- Une bonne compréhension des politiques et cadres juridiques nationaux et régionaux relatifs à la migration au Maroc et à l’international ;
- Des compétences et expériences démontrées dans les méthodes de recherche qualitatives et / ou quantitatives ;
- D’excellentes capacités de rédaction en français et en anglais ;
- De solides capacités conceptuelles et analytiques ;
- Des capacités démontrées à livrer des missions de qualité dans des délais serrés ;
- Des capacités à naviguer à travers différentes idées ou perspectives pour parvenir à un jugement indépendant.

12. Procédures de soumission

Les prestataires intéressés par cet appel à candidature/demande d’offre de prix doivent soumettre leur proposition (technique et financière) ne dépassant pas 12 pages comprenant :

- Un CV complet en langue française, comprenant la liste des évaluations de projet précédentes ;
- Une note de cadrage de l’évaluation clarifiant la méthodologie et l’approche suivies et le plan de travail (chronogramme) ;
- Une proposition financière bien détaillée ;
- Exemple d’un rapport d’évaluation produit récemment
- Tout autre document pouvant servir de support à la candidature (liste des publications, rapports, études, etc.).

Les candidatures devront être envoyées à l’adresse électronique : omrecrute@iom.int, en indiquant en objet « Evaluation finale FORAS », au plus tard le **dimanche 14 juillet 2019 avant minuit**.